



Mairie de Gironde-sur-Dropt

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 27 août 2024

Présents : Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAU Nicolas, Mme LAROUY-KERSUZAN Catherine, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme ROSOLEN Catherine.

Absents : M. BERTHE Cédric, M. BARBOSA Edgar, M. GRANET Cyril, M. LOUBIERE Brieuc, M. MAZIERE Laurent.

M. COMBE Antoine a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2024

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Règlement intérieur de la cantine scolaire

Suite à de nombreux problèmes survenus à la cantine scolaire concernant la composition des repas, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'article 5 du règlement. Celui-ci prévoyait un menu de substitution

- En cas de problème médical (allergie ou autres),
- Aliment de substitution en cas de viande de porc contenue dans un plat.

L'article 5 est ainsi modifié :

« Une seule exception est consentie à travers un accord PAI, repas adapté pour enfants ayant des prescriptions médicales alimentaires.

Au-delà de cette exception, les spécificités confessionnelles et philosophiques ne seront pas prises en compte. »

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote contre : Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, M. COMBE Antoine, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme ROSOLEN Catherine,
- Abstention : Mme LAROUÏ-KERSUZAN Catherine,
- Votes pour : tous les autres membres du Conseil présents et représentés.

La modification de l'article 5 adoptée.

Indemnisation mensuelle de congés payés non pris pour les contractuels de courte durée

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le personnel contractuel de droit public (CDD saisonnier, accroissement d'activité, remplacement) employé par la Mairie ne pose pas ses congés payés en raison de la courte durée de leur contrat. Ils doivent donc normalement être indemnisés intégralement en fin de contrat. Il propose de les indemniser en fin de chaque mois sur toute la durée du contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le paiement de ces congés payés non pris tous les mois pour les contractuels de droit public de courte durée.

Inauguration Aménagement de Bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite annuler l'inauguration de l'aménagement du bourg.

En effet, pour cet évènement il était prévu d'inviter toutes personnalités et partenaires ayant contribué à la réalisation de ce projet (Sous-préfet, Conseillers départementaux...).

Or, le budget communal en cette fin d'année 2024 étant contraint, Monsieur le Maire propose de renoncer à cette dépense ostentatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Budget d'investissement communal

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise des dépenses du budget communal est incontournable au regard du contexte économique actuel. Il informe qu'une réflexion a été menée autour de ce sujet.

Ainsi, il présente le document, adressé aux membres du Conseil en préparation de cette séance, de vue d'ensemble des opérations réelles d'investissement arrêté au 28 août dernier.





Mairie de Gironde-sur-Dropt

COMPTE ADMINISTRATIF INTERMEDIAIRE 2024

Vue d'ensemble des opérations réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	
	BUDGET PRIMITIF	BUDGET MODIFIE
001 - Déficit d'investissement reporté	110 660	110 660
16 - Emprunts et dettes assimilés	177 500	137 500
21 - Immobilisations corporelles		
204 - Subventions d'équipements versées	10 165	10 165
26 - Participations et créances ratt. à des particip.	4 800	4 800
Total dépenses réelles hors opérations	303 125	263 125
129 - BATIMENTS COMMUNAUX	347 360	408 584
146 - VOIRIE	84 500	71 500
178 - MATERIEL MOBILIER ECOLE	13 050	13 050
201 - MATERIEL DIVERS	4 200	4 200
270 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	13 550	13 550
282 - SADIRAC	17 000	0
288 - AMENAGEMENT DE BOURG	1 300	1 518
296 - MATERIEL CUISINE CANTINE	21 000	10 752
297 - VEHICULES	22 310	11 274
Total dépenses opérations d'invest.	524 270	534 428
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	827 395 €	797 553 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	
	BUDGET PRIMITIF	BUDGET MODIFIE
001 - Excédent d'investissement reporté		
024 - Produits des cessions d'immobilisations		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	165 586,00	165 586,00
13 - Subventions d'investissement reçues		
Total recettes réelles hors opérations	165 586,00	165 586,00
129 - BATIMENTS COMMUNAUX	121 500,00	69 500,00
146 - VOIRIE	2 260,00	
178 - MATERIEL MOBILIER ECOLE	2 462,00	1 857,50
201 - MATERIEL DIVERS	800,00	800,00
270 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	4 000,00	4 000,00
288 - AMENAGEMENT DE BOURG	232 900,00	232 900,00
296 - MATERIEL CUISINE CANTINE	5 462,00	4 857,50
Total recettes opérations d'invest.	369 384,00	313 915,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	534 970 €	479 501 €

Modifications apportées :	Dépenses	Recettes
16 - remboursement anticipé emprunt TVA	-40 000,00 €	
129 - salle des fêtes : avenants SOPEIM chassis désenfumage : +11 428 € TTC, SIREC étanchéité +25 556 € TTC, SARAIVA local projection + 1 140 € TTC et recettes : DETR - 87000 € Fonds Vert +10 000 € / Mairie : fenêtre CCAS 1300 € / La Poste : + 20000 € et - 20000 € DM/ Pizzeria : SIREC +1 800 €	61 224,00 €	-52 000,00
146 - VOIRIE (panneau affichage)	-13 000,00	
178 - MATERIEL MOBILIER ECOLE (département)		-604,00
282 - SADIRAC (passage à gué)	-17 000 €	
288 - AMENAGEMENT DE BOURG (régul 2023 SERVICAD + EUROVIA)	1 517,66 €	
296 - MATERIEL CUISINE CANTINE (four)	-10 248,00	-3 605,00
297 - VEHICULES	-11 036,00	-604,00
TOTAUX	-28 542,34	-56 813,00

Cette vue d'ensemble met en exergue les ajustements/arbitrages nécessaires à la bonne exécution de la section d'investissement du budget communal 2024.

Monsieur le Maire commente chacun d'eux et ouvre le débat.



Monsieur le Maire propose d'adopter les modifications contenues dans le document présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications du budget communal 2024 d'investissement telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

Budget de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le document, adressé aux membres du Conseil en préparation de cette séance, de l'état de consommation de certains articles de dépenses fonctionnement, susceptibles de faire l'objet d'arbitrage.

Ces articles de dépenses sont :

- Fêtes et cérémonies,
- Fournitures de voirie,
- Fournitures de petit équipement,
- Vêtements de travail,
- Fournitures scolaires,
- Transports collectifs (sorties scolaires),
- Autres bâtiments publics (maintenance),
- Matériel roulant,
- Documentation générale.

Après échanges entre les membres du conseil, il apparaît que très peu d'économies peuvent être dégagées à ce stade de l'année, la plupart des dépenses étant déjà réalisées.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la comptabilité d'engagement en 2025. Elle consiste à enregistrer en comptabilité tous les engagements donnés et reçus par la commune. Elle présente l'avantage de suivre précisément les créances et les dettes tout au long de l'exercice. On dispose ainsi tout au long de l'exercice comptable d'une situation fidèle et actualisée du budget.

Le conseil municipal accueille favorablement cette proposition.

Décision modificative : travaux bâtiments publics,

Monsieur le Maire rappelle qu'à la date du vote du budget primitif communal 2024, le devis des travaux de division du logement et du bureau de La Poste n'était pas connu.

Il propose de transférer 20 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour faire face à ces dépenses, comme évoqué précédemment lors du vote des ajustements du budget d'investissement.



Monsieur le Maire soumet donc la décision modificative suivante au vote du Conseil :

Objets : Travaux division La Poste

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics	20 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 000,00
	20 000,00		20 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	20 000,00		
6162 (011) : Assurance obligatoire dommage	-10 000,00		
6288 (011) : Autres	-10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	20 000,00	Total Recettes	20 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA)

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'éventuelle préemption des biens suivants :

- . Bien cadastré AS 14,
- . Bien cadastré AL 146,
- . Biens cadastrés AS 68 et AS 69,
- . Bien cadastré AL 88.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas préempter ces immeubles.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- Conclusion du marché relatif à la réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant total de 271 498, 75 € TTC
- Souscription d'un emprunt de 375 000 € auprès d'AFL pour le budget Chaufferie bois,
- Virement de crédits de 218 € de l'opération 129 - bâtiments à l'opération 288 – aménagement de bourg
- Conclusion d'un avenant au marché relatif à la réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 11 428,80 € TTC (menuiseries extérieurs – désenfumage),
- Acceptation du don de trois parcelles cadastrées AL 193, 196 et 51 sises à Gironde sur Dropt.



Informations diverses

- ***Forum des associations***

Madame Sophie MONCHANY en charge de ce dossier informe le Conseil que le forum des associations de la commune aura lieu le 14 septembre de 14 heures à 18 heures au pôle omnisports. Elle se rapprochera du service technique afin de lui communiquer les besoins logistiques pour cet événement.

- ***Urbasolar / Bouyer Leroux***

Monsieur le maire informe le Conseil que la société Urbasolar va installer un champ de panneaux photovoltaïques sur une partie du domaine anciennement exploité par la société Bouyer Leroux. Ce projet est validé par la préfecture et prévu dans le PLUi.

La commune de Gironde sur Dropt et, dans une moindre mesure, la commune de Morizès devraient percevoir une redevance liée à cet aménagement.

- ***Travaux de la salle des fêtes et de La Poste***

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à visiter le chantier de la salle des fêtes. Les travaux touchent à leur fin ; le chauffage est en cours d'installation, les travaux de plâtrerie sont achevés, il ne reste plus que les peintures à effectuer.

Concernant les travaux de La Poste, la réception du chantier est en cours.

- ***Permis de construire Gironde habitat***

Les permis de construire sont signés. Il reste quelques problèmes mineurs à régler avec l'architecte des bâtiments de France.

Gironde Habitat demande que soit proposé des noms pour les deux différents bâtiments.

- ***Eglise, diagnostics, classement et inventaire***

Monsieur le Maire informe le conseil que l'église et son sous-sol sont maintenant classés Monument Historique (hors presbytère et salle Saint-André).

Le diagnostic des charpentes et des couvertures a été effectué. De nombreux travaux seront à prévoir. Le classement devrait faciliter l'octroi de subventions.

- ***SIAEPA : appel d'offre délégataire***

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat passé entre la SIAEPA et la société VEOLIA concernant la distribution de l'eau et l'assainissement prend fin en 2025. Un appel d'offre est lancé. La régie municipale de la Réole a d'ores et déjà fait savoir qu'elle n'y participerait pas.

- ***Personnel communal : Recrutements (apprenti et service civique), absence agent administratif.***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à ce jour il n'a pu être effectué aucun des recrutements prévus, faute de candidats probants.

Il informe également que la secrétaire de Mairie doit s'absenter plusieurs semaines pour des raisons de santé. Après un an dans ces nouvelles missions, elle a montré ses capacités. Ainsi, à son retour, Monsieur le Maire souhaite partager avec elle la gestion des services,



- ***Ouverture d'une sandwicherie***

Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture d'une sandwicherie en lieu et place de l'ancienne boutique FETAVIE sur l'avenue du Général de Gaulle.

- ***Graffiti / street art***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a autorisé l'artiste graffeur Aman a réalisé un graffiti sur le mur de ce qui sera notre future Halle sur la place de la République. Il précise qu'il n'en a rien coûté à la commune. Il appartiendra au conseil de décider si le graph sera conservé avec l'aménagement de la place.

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée autour d'un projet d'autres œuvres de ce genre.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 20 h 40.

